

ACCOMPAGNER LES FAMILLES IMMIGRANTES ENDEUILLÉES : DES CONNAISSANCES SUR LES DIVERSES VISIONS DE LA MORT ET LES RITES DANS LES GRANDES RELIGIONS ET CONFESSIONS AU QUÉBEC

Bulletin synthèse n°2 - avril 2010

Véronique Leduc (Maîtrise – Travail Social, UQAM), Lilyane Rachédi (Professeure – Travail Social, UQAM)
et Gil Labescat (Doctorant – Sociologie, UQAM et Université de Strasbourg),

avec la collaboration de Catherine Montgomery (CRF-CSSS de la Montagne) et Suzanne Mongeau (UQAM)

École de Travail Social – Université du Québec à Montréal

ISBN 978-2-9811962-2-4 (version imprimée)

ISBN 978-2-9811962-3-1 (pdf)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2010

Ce deuxième bulletin s'inscrit dans la diffusion d'une série de trois numéros dont l'objectif principal est de permettre aux intervenants¹ et aux professionnels de mieux comprendre les familles immigrantes endeuillées pour mieux intervenir. Ainsi le bulletin précédent fait état de la pertinence d'adapter nos interventions auprès des familles immigrantes endeuillées. Il dresse les contours de la diversité québécoise et amène des éléments de base sur le processus de deuil. Ce second bulletin dresse un portrait, non exhaustif, des visions de la mort et des rites dans les grandes religions et confessions que l'on retrouve au Québec. Les connaissances de base que nous partageons ici sont évidemment un résumé général des croyances et rituels puisque les religions sont des entités complexes. De nombreux éléments influencent la pratique religieuse, les croyances face à la mort et les rites funéraires d'une famille : l'origine ethnoculturelle, l'histoire familiale, la dimension générationnelle (les personnes immigrantes de 3^e génération n'ont pas forcément les mêmes croyances que celles de la 1^{ère} génération), etc. De plus, il existe peu de littérature sur la modernisation des pratiques religieuses et l'influence du parcours migratoire sur les rites et les croyances. L'on sait toutefois que les pratiques funéraires de la culture d'origine sont susceptibles de se modifier du fait du nouveau contexte (Petit, 2005). Beyer (2005) va jusqu'à constater que « les générations en terre d'accueil s'écartent des us et coutumes de leur culture d'origine, adoptant même des attitudes différentes quant à l'identité religieuse ».

Enfin, dans la foulée du débat sur les accommodements raisonnables, certains pourraient craindre que la promotion du respect de la pratique religieuse et des rites face à la mort conduise à des tensions supplémentaires entre les immigrants et la société

d'accueil dites laïques. À ce sujet, il est important de rappeler la distinction entre un accommodement raisonnable (une disposition législative qui modifie une loi pour accommoder une personne) et l'intervention interculturelle (qui respecte les croyances et les pratiques de chacun, lesquelles n'entrent pas forcément en conflit avec les lois). En conséquence, le but de ce bulletin n'est pas de légitimer ou revendiquer des changements structurels et institutionnels face à la diversité religieuse. L'objectif est plutôt d'inviter les lecteurs et les professionnels à découvrir d'autres représentations et croyances qui influencent plus ou moins directement le vécu du deuil des familles immigrantes.

Pourquoi associer les rituels et la religion aux familles immigrantes et au processus de deuil ?

Nous pensons que les professionnels qui travaillent auprès des familles immigrantes doivent connaître les grands principes qui supportent les rituels associés aux pratiques religieuses. D'abord parce que, comme nous l'avons vu dans le premier bulletin, les pays de provenance des immigrants se sont beaucoup diversifiés depuis quelques années. Cette diversification apparaît aussi au niveau des allégeances et expressions religieuses (Lefebvre, 2005). Ensuite, parce que pour plusieurs personnes, *les rituels religieux ont une fonction essentielle avant le décès, dès le décès et dans le processus de deuil.*

Selon L.V Thomas, le propre du rituel « est de créer une mobilisation autour d'un projet vécu collectivement (avant et après la mort) qui conduit à sa mise en œuvre effective. Par la voie de la symbolisation, le rite a pour fonction de rassurer » (in Clavandier, 2009).

Le saviez-vous?

Les rites représentent l'ensemble des règles qui fondent la pratique d'un culte. Le mot culte vient du latin *cultus*, dérivé

¹ La forme masculine est employée afin d'alléger la lecture.



du verbe *colere* qui veut dire au sens propre « cultiver » et par extension « rendre un culte ». Rendre un culte, c'est donc « cultiver » une relation avec une divinité. On appelle culte l'ensemble des pratiques d'une religion : le terme de « pratiques religieuses » renvoie donc à la notion de culte.

Ainsi, « l'enjeu des rites, rites traditionnels mais également rites profanes de la quotidienneté (Javeau, 2000), est de mettre la mort à distance en lui conférant ce statut d'altérité (Baudry, 1999). Ils instituent cet écart indispensable entre vivants et morts. Dotant les vivants de la charge de séparation » (Clavandier, 2009). En ce sens, le rite a une fonction thérapeutique dans le processus de deuil (Thomas, 2000). Plus spécifiquement, les rites funéraires ont été étudiés par de nombreux anthropologues et sociologues. Ces derniers ont mis en évidence trois fonctions essentielles des rites funéraires : « (1) accompagner le corps et l'esprit, l'âme du défunt durant ces périodes transitoires incertaines et périlleuses de la mort et de l'immédiat après-mort jusqu'au repos éternel; (2) aider les survivants endeuillés, et surtout les proches, dans l'expression de leur douleur et enfin; (3) ressouder la cohésion sociale mise en cause par la disparition d'un de ses membres » (Hanus, 2000).

LA VISION DE LA MORT ET LES RITES : UNE QUESTION DE CULTURE, DE RELIGION ET DE CROYANCES SPIRITUELLES

Les rites funéraires sont presque aussi vieux que l'être humain. En fait, l'homo sapiens enterre ses morts depuis le paléolithique (Colin, 2003; Mohen, 1995). L'influence culturelle module les rites tout comme la religion et les croyances spirituelles. Chaque personne est à même de formuler ses croyances et ses besoins et c'est d'abord et avant tout sa parole et dans de nombreux cas celle de sa famille, dont nous devons tenir compte. Il est important de se rappeler que les pratiques religieuses et les rites sont fortement diversifiés. Deux personnes de même religion n'ont pas forcément les mêmes rites lorsqu'originaires de pays différents (Foucault, 2008) et lorsque qu'elles partagent les mêmes origines culturelles et croyances religieuses, elles n'en ont pas nécessairement la même vision. Ainsi, dans le Québec contemporain, les personnes immigrées n'ont pas un rapport monolithique aux rites funéraires. Il existe diverses sources d'informations documentant la vision de la mort et les rites des principales religions qui peuvent être utiles. Mais

retenons que la richesse de la posture interculturelle réside dans la relation elle-même et non uniquement dans l'emmagasinage d'informations (Gunaratnam, 2007).

LES PRINCIPES FONDATEURS, LA VISION DE LA MORT ET LES RITES SELON LES RELIGIONS

Nous avons choisi de présenter des « fiches » pour les religions principales : le christianisme, l'islam, le judaïsme, le bouddhisme, l'hindouisme et le sikhisme. Nous aurions aimé traiter des spiritualités amérindiennes, mais compte tenu du danger d'associer les personnes des Premières Nations à des personnes immigrantes, nous avons préféré renvoyer le lectorat à la littérature propre aux réalités vécues par les autochtones.

Chaque fiche, accompagnée du symbole de la religion, présente donc en texte continu ces trois dimensions : les principes fondateurs de la religion, la vision de la mort et les rites. On pourra se référer au Bulletin 1 pour une cartographie des lieux de cultes à Montréal ainsi que les statistiques du dernier recensement sur le nombre de fidèles pour chacune des religions (à Montréal et au Québec).

Rappelons-nous constamment que c'est la famille avec laquelle nous intervenons qui représente la source d'information principale quant à ses croyances et le choix des rites funéraires. Bien que les connaissances que nous présentons ici puissent aider à une meilleure vue d'ensemble de la diversité des croyances religieuses face à la mort, il est toujours souhaitable de ne pas faire de présupposition quant aux croyances des endeuillés. Il est toujours sage de les considérer comme les experts de leurs réalités. De plus, des lois canadiennes peuvent modifier les pratiques traditionnelles du pays d'origine. Par exemple, au Canada, « toute dépouille mortelle qui sera exposée pendant plus de 24 heures ou dont l'exposition commence plus de 18 heures après le décès doit être embaumée » (in *Que faire en cas de décès?*, 2006).

Le saviez-vous?

L'incinération demeure la pratique mortuaire la plus répandue au Québec : « d'une percée timide au début des années 1970 – environ 10% des dépouilles –, qui s'explique principalement par le nombre insuffisant de crématoriums au Québec, la crémation franchira la barre des 50% en 1998 (St-Onge, 2004). » Au Québec, elle est autorisée par l'Église

catholique depuis le début des années 1960, mais proscrite pour certaines religions.



LE CHRISTIANISME

Regroupant le catholicisme, le protestantisme, l'anglicanisme et le christianisme orthodoxe, le christianisme est une religion monothéiste présentant Dieu comme le créateur de l'univers et de tous les êtres vivants. Du fait de leur liberté, les êtres humains introduisent du désordre dans le monde par leurs actes mauvais (péchés) et la religion chrétienne en est une de salut. La mort de Jésus sur la croix et sa résurrection anticipent le sort de tous les humains : le pardon des péchés et la réconciliation avec Dieu. La Bible chrétienne est le recueil de textes à travers lesquels Dieu se révèle aux croyants et où les chrétiens retrouvent les fondements de leur foi. Elle se divise en deux parties : l'Ancien Testament (La bible hébraïque partagée avec les juifs) et le Nouveau Testament (Terhart et Schulze, 2007).

Les chrétiens croient à une vie éternelle après la mort (Neuberger, 1998). Dès le décès, chacun subit un jugement particulier portant sur son état moral au terme de sa vie. S'il s'est complètement réconcilié avec Dieu par sa foi et le regret complet de ses actes mauvais, le croyant accède au bonheur du Ciel et à la contemplation de Dieu. Si le regret de ses fautes n'a pas été parfait, alors, selon la croyance des catholiques romains surtout, existe un temps de purification morale que l'on nomme le purgatoire et que les prières de ses proches peuvent abrégé, ouvrant ainsi la voie du Ciel. Personne n'a accès à la décision de Dieu qui est à la fois Juste et Miséricordieux. Confiance ou doute peuvent donc habiter les croyants à l'heure de la mort. Dans les derniers moments de vie, les croyants se préparent à la mort en recherchant le pardon de Dieu, la réconciliation avec des personnes de l'entourage et/ou la confession ultime de péchés : ainsi, toutes les confessions chrétiennes, sauf le protestantisme, reconnaissent le sacrement de l'Extrême-Onction (connue aussi comme l'Onction des malades), où la personne croyante qui est mourante, mais consciente, reçoit par un prêtre le pardon de ses péchés terrestres. Les traditions funéraires chrétiennes varient selon le type de confession, le pays d'origine et la communauté culturelle d'appartenance (Neuberger, 1998). De façon générale, le défunt est enterré dans un cimetière chrétien. La célébration rassemble souvent la

communauté, ou du moins la famille et les amis, accompagnée du prêtre (Angué, 2002). Ce rite de passage propose des traditions musicales très riches. L'autopsie et le don d'organes sont acceptés pour les catholiques et les protestants, alors qu'il n'y a pas d'indication pour les orthodoxes (Chirade *et al.*, 1997). L'incinération est autorisée pour les catholiques et les protestants, mais interdite pour les orthodoxes.

Le processus de séparation permet à la communauté *catholique* proche de souligner que « celui qui nous rassemble est celui qui nous a quitté » (Angué, 2002). Le rituel chez les catholiques se déroule progressivement en trois endroits : le lieu du défunt (maison ou salon funéraire), l'Église, puis le cimetière. Il n'y a pas de rites spécifiques à la toilette mortuaire ni de vêtements rituels. La communauté se rassemble pour prier avec les proches et les amis, et parfois veiller auprès de la personne décédée. La mise en bière s'effectue par des professionnels de pompes funèbres, puisque traditionnellement la famille immédiate ne doit pas participer aux manipulations du corps de la personne décédée. Le cercueil est souvent en bois avec un crucifix sur le dessus. Une fois le cercueil fermé, le cortège funèbre part vers l'église. Les funérailles sont célébrées à l'église par un prêtre. La famille de la personne défunte est responsable de l'organisation des funérailles : choix des lectures, des prières, des chants, de la musique et de la décoration de l'église (cierges et fleurs). Durant la cérémonie, le corps de la personne mise dans le cercueil est honoré par une aspersion d'eau bénite et le parfum de l'encens qui fume. Un prêtre préside la prière qui précède l'enterrement. Le cercueil est descendu dans la terre par des professionnels, pendant que l'ensemble de la communauté présente garde le silence. Un dernier geste d'adieu est possible avant de recouvrir le cercueil avec la terre : on jette des poignées de terre, des fleurs, de l'eau bénite ou d'autres objets symboliques sur le cercueil. Le cercueil est alors recouvert. Une pierre ou sculpture tombale est placée par la suite sur la tombe, indiquant généralement le nom, la date de naissance et du décès et quelques paroles (Angué, 2002).

Pour les *protestants*, les funérailles sont une annonce de la résurrection à venir et un message d'espoir pour les vivants. Avant le décès, le pasteur et des membres de la communauté sont souvent appelés pour prier ensemble avec le mourant et sa famille. Le pasteur doit être présent à la levée du corps. Il n'y pas d'indications pour une toilette mortuaire ni de vêtements rituels.

Le saviez-vous? Le judaïsme, le christianisme et l'islam ont ceci en commun qu'ils partagent l'idée que la mort est survenue suite à la faute originelle d'Adam et Eve.

Le saviez-vous ? Sauf en cas de « mauvaise mort », où le cadavre pourrait être volontairement sali, la toilette funéraire, un fait universel » (Thomas, 2000)

Le cercueil en bois est simple, la seule ornementation acceptée étant une croix nue ou une croix huguenote posée sur le dessus. Les funérailles, parfois sans le corps présent, se célèbrent dans le temple, où le pasteur dirige une cérémonie de remise à Dieu. Dans la chambre ardente et lors de funérailles, toute ornementation est évitée, à l'exception d'une croix et d'une Bible ouverte (Chirade *et al.*, 1997). Les fleurs sont permises sur le cercueil, mais souvent les familles demandent de ne pas en offrir et de faire un don à une œuvre à la place.

Pour les croyants *orthodoxes*, la mort est « la naissance à une nouvelle vie, la vie spirituelle » (Chirade *et al.*, 1997). Le prêtre peut assister le défunt lors de sa dernière prière ainsi que pratiquer l'Extrême Onction si le mourant est encore conscient. Après le décès, la famille et le prêtre récitent le *trisaqion*. Lors de la mise en bière, le prêtre prie pour l'âme du défunt et place sur son front une bandelette avec une prière inscrite, souvent « Seigneur Jésus-Christ aie pitié ». Sur la poitrine du défunt, le prêtre peut placer une icône. Les funérailles se déroulent à l'église et sont suivies par le cortège funéraire jusqu'au cimetière. Les laïcs en deuil doivent porter du noir, tandis que le prêtre, lui, porte du blanc, symbole de la libération de l'âme. Après l'enterrement, les amis et la famille se réunissent pour un repas où le poisson est traditionnellement le plat principal. Le temps de deuil n'est pas prescrit (Chirade *et al.*, 1997 ; Le Repos Saint-François d'Assise, 2007).

Les cimetières, au Québec et toute confession confondue, sont assujettis au nouveau *Code civil* depuis 1994. Traditionnellement, les cimetières catholiques ne devaient pas vendre les lots d'enterrement puisque les biens et propriétés de l'Église ne peuvent pas être marchandés. Ainsi, les terrains étaient concédés pour un temps défini, « même si, dans le passé, les administrateurs de cimetières [...] ont, de bonne foi, signé de nombreux contrats de vente de terrains à perpétuité. Le *Code civil du Québec* établit maintenant la perpétuité à 100 ans. Il existe plus de 1200 cimetières catholiques et un nombre indéterminé de cimetières d'autres confessions : en effet, « malgré les nombreuses demandes de l'Écomusée de l'Au-Delà auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec pour qu'une liste des

lieux de sépulture soit dressée, nous attendons toujours cette liste (Tremblay, 2004; ecomuseedelaudela.net).



L'ISLAM

Avec le judaïsme et le christianisme, l'islam est une religion du Livre avec le Coran comme livre sacré des musulmans. Bien que Moïse et Jésus soient reconnus comme des messagers importants, seulement Mahomet (Mohammed) est le messager et l'interprète définitif (Neuberger, 1998). L'islam est une religion monothéiste, qui insiste sur l'unicité de Dieu. L'on y retrouve quatre confessions différentes : sunnite (90% de la population musulmane mondiale), chiite (presque 10%) ainsi qu'ismaéli et ahmediyya (Neuberger, 1998). Notons que l'islam est la religion dont le nombre de croyants grandit le plus rapidement dans le monde. La loi canonique (*charia*) fixe ainsi les cinq piliers de l'islam: (1) la profession de foi (déclaration de l'unicité de Dieu) ; (2) la prière (*salat*) cinq fois par jour ; (3) l'aumône ; (4) le jeûne (*saum*) du Ramadan et ; (5) le pèlerinage à La Mecque (*Hajj*) au moins une fois dans la vie. Les *hadith*, traditions de faits et dits du prophète, fonctionnent comme un guide de comportement pour le bon musulman (Larocque, 1993; Neuberger, 1998).

Il existe une diversité de croyances et de rites religieux, en accord avec la *charia*, et de pratiques populaires, différentes selon les confessions et les contextes géographiques et sociaux, qui ne se correspondent pas forcément entre elles et peuvent parfois même sembler contradictoires (Neuberger, 1998; Yasien-Esmael et Shimshon Rubin, 2005). L'islam préconise un Paradis et un Enfer après le Jugement dernier, qui sont décrits avec beaucoup de précision dans le Coran ; en revanche, rien n'est explicité sur ce qui arrive aux défunts lors de la période d'attente jusqu'au jour du Jugement. D'après certains *hadith*, suivant l'ensevelissement, deux anges, Munkar et Nakir, vont questionner le défunt sur sa foi, en guise de pré-jugement (Burkhalter, 2000; Brunin, 2002). Les musulmans croient que la mort relève de la volonté de Dieu et que nous ne devons point lutter contre elle (Neuberger, 1998). Ainsi, la mort « s'insère dans le cycle voulu par Dieu de la naissance – mort – résurrection [et] donne un aboutissement signifiant à la vie d'ici-bas » (Burkhalter, 2000). L'agonie apparaît comme un temps de grâce, car c'est à ce moment que les mondes inconnus se présentent au mourant (Brunin,

2002). Puisqu'il est recommandé que le croyant reste réveillé afin de prier et de voir sa famille une dernière fois, les mourants musulmans peuvent refuser tout traitement antidouleur (Neuberger, 1998; Foucault, 2008).

Puisque le Coran ne donne pas beaucoup de détails sur les rites à accomplir avant le décès et durant les funérailles, ces sont les *hadith* qui donnent une profusion d'exemples sur les façons de procéder (Foucault, 2008; Neuberger, 1998; Burkhalter, 2000). Ainsi, « chaque communauté utilise à sa façon le corpus religieux et procède à des réaménagements éventuels. En effet, l'intensité d'une pratique ne reflète pas forcément la place qu'elle tient dans la loi » (Burkhalter, 2000). La tradition veut que le visage du mourant regarde vers La Mecque, l'index levé et prononçant ou entendant la formule de profession de foi (*shahada*) qui signifie la croyance en l'unicité de Dieu (Neuberger, 1998; Burkhalter, 2000; Brunin, 2002). Suite au décès, on récite sur le défunt la sourate *Ya Sin*, considérée comme le cœur du Coran. Le corps doit être enterré le jour même - sauf s'il est nécessaire d'attendre des parents venant de loin, et jamais pendant la nuit (Burkhalter, 2000; Yasien-Esmael et Rubin, 2005). La toilette mortuaire est un rite complexe qui doit être fait par des musulmans, ayant de préférence réalisé leur pèlerinage à La Mecque. Le lavage du corps d'une personne musulmane est une obligation religieuse : s'il n'y a pas de famille pour s'en occuper, il incombe à la communauté de le faire. Seulement des personnes du même genre que la personne décédée peuvent effectuer sa toilette (Neuberger, 1998; Burkhalter, 2000; Brunin, 2002). La seule exception à cette règle concerne le droit d'une femme à nettoyer son mari et vice-versa (Larocque, 1993). Le corps est lavé avec de l'eau claire. On ne doit en aucun cas modifier le corps, il est donc interdit de couper les ongles ou les cheveux de la personne décédée. Finalement, il est conseillé de parfumer le corps, qu'on habille de vêtements en coton blanc (Burkhalter, 2000). L'autopsie, l'incinération et le don d'organes sont interdits, sauf dans le cas de dons d'organes d'un vivant à un vivant (Chirade *et al.*, 1997).

Le cortège funéraire se fait à pied, le corps sur les épaules, jusqu'à la mosquée (ou directement au cimetière, selon les écoles). À l'intérieur de la mosquée, on récite la Prière pour les Morts, seule prière musulmane qui se fait debout, puisqu'il est interdit de se prosterner devant un mort (Burkhalter, 2000), et parfois exclusivement en

présence des hommes (Yasien-Esmael et Rubin, 2005). Traditionnellement, ce sont les hommes et l'imâm qui accompagnent le corps jusqu'au cimetière, les femmes ne s'y rendant que le lendemain. Le corps est enterré à même la terre, le visage tourné vers La Mecque et les parents et amis se relaient pour le recouvrir, et puis pour placer des pierres et des fleurs. Cependant, la Loi Canadienne stipule que l'enterrement doit se faire dans un cercueil (Le Repos Saint-François d'Assise, 2007) : le corps est donc placé dans un cercueil en bois très mou et sans aucun traitement de conservation. C'est l'une des raisons pour lesquelles une grande partie des défunts musulmans se font inhumer dans leur pays d'origine. Finalement les personnes ayant assisté aux funérailles offrent leurs condoléances à la famille.

Le saviez-vous ? Fondée en 1984, ACCÉSSS (Alliance des Communautés Culturelles pour l'Égalité dans la Santé et les Services Sociaux) est un regroupement de plus de 100 organismes voué à la promotion de l'accessibilité et l'adéquation des services sociaux et de santé aux membres des communautés ethnoculturelles établis au Québec. ACCÉSSS est un organisme formateur agréé en Santé et en Services sociaux dans le cadre de la Loi 90 d'Emploi-Québec. Pour avoir des informations consulter le site : <http://www.accesss.net>

Le deuil ne doit pas durer plus de trois jours, sauf pour le cas d'une femme ayant perdu son mari, où un deuil de 4 mois est conseillé, en plus de l'obligation de rester célibataire (Burkhalter, 2000). Pendant la période de deuil, la communauté doit prendre soin de la famille endeuillée : faire les repas, s'occuper de leur repos. Il est important de visiter la famille et de la consoler, de s'impliquer dans les démarches qui suivent le décès et de ne pas parler des affaires de la vie de tous les jours. Les lamentations bruyantes et l'émotivité excessive sont interdites, car elles sont comprises comme un manque de résignation face à la mort. Après les trois jours de deuil, les personnes changent leurs vêtements et se lavent. La maison est nettoyée, les vêtements de la personne décédée sont donnés et la famille retourne à la vie quotidienne. Dans quelques communautés, le jeudi suivant le décès, les femmes se ressemblent et mangent des fruits et des gâteaux en bénissant le défunt (Yasien-Esmael et Rubin, 2005). Après sept jours, quatorze jours et un an suivant le décès, la famille se réunit et prie pour la personne défunte. Également, au

quarantième jour, une prière et des extraits du Coran sont récités en faveur du défunt (Larocque, 1993). Un an après le décès, une pierre simple est placée sur la tombe avec le nom de la personne et la date du décès. Cette action est le dernier rite à la mémoire de la personne : d'autres célébrations postérieures sont proscrites (Burkhalter, 2000).

Les carrés musulmans sont des sections de cimetières principalement destinées aux personnes musulmanes, dont les tombes sont orientées vers La Mecque. Des gens d'autres confessions peuvent s'y faire enterrer s'ils le souhaitent, tout comme une personne musulmane peut être inhumée dans des cimetières d'autres confessions pour autant que la tombe soit orientée justement. On doit l'appellation des carrés de l'islam aux « carrés militaires » qui désignent l'endroit où sont enterrés les soldats. Yassine Chaïb, sociologue spécialiste de l'immigration et la mort, voit en ces lieux un signe d'intégration : en France, un nombre grandissant de personnes musulmanes choisissent d'être enterrées dans leur société d'accueil, bien que plus de 90% soient enterrées dans leur pays d'origine. Le coût élevé du rapatriement de la dépouille n'est pas la seule raison explicative : Chaïb estime que ce choix est une volonté de montrer à leurs enfants que leurs racines sont également au pays d'accueil, sans compter que les mourants estiment qu'ils y seront certainement plus visités par leurs proches vivant en France. (Séguier, 2003; Chaïb, 2003)



LE JUDAÏSME

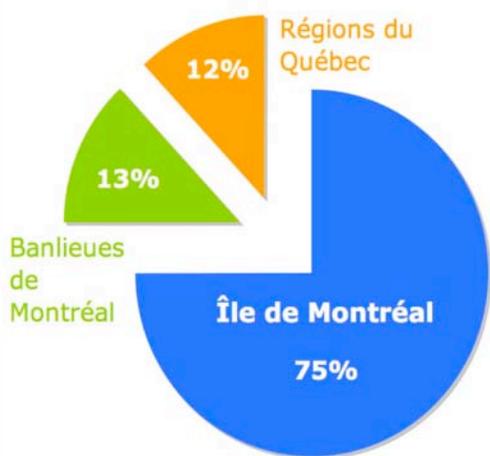
Regroupant les traditions séfaraïde et ashkénaze, le judaïsme est la plus ancienne religion du Livre. Elle repose sur l'alliance entre Dieu (nommé *Yahveh*) et le peuple élu (les Juifs). La Bible hébraïque est l'Ancien Testament. Elle est aussi appelée *Tanakh*, mot formé des initiales des trois premiers mots : *Torah* (la Loi), *Neviim* (Prophètes) et *Ketouvim* (Écrits). La Torah aurait été révélée à Moïse sur le Mont Sinaï après la sortie du peuple juif d'Égypte. Le *Talmud* est le commentaire autorisé de la *Torah* et, la *Michna*, contenu dans le *Talmud* et rédigé au V^e siècle, est la Loi orale. Effectivement, dans le judaïsme, tant le corps que l'âme sont sacrés, et il n'y a pas de distinction entre le spirituel et le profane.

Pour le judaïsme, Dieu est unique et l'univers lui est soumis. Dieu a créé l'homme à son image mais l'homme a fait entrer le mal dans le monde et pour lutter contre cette tendance, il s'allie à l'homme en lui donnant la Torah. Le judaïsme est animé par l'espérance que Dieu envoie le Messie pour instaurer Son royaume sur terre et ainsi, rassembler en Terre Sainte le Peuple d'Israël. Ainsi, l'étude de la Torah est le fondement essentiel du judaïsme. Par ailleurs, certains considèrent que le judaïsme n'est pas une religion dogmatique, mais plutôt un « mode de vie » empreint d'une certaine exigence religieuse (Chirade *et al.*, 1997) car, en effet, il est important d'observer de nombreux commandements relatifs à des aspects très variés de la vie quotidienne dont en tout premier lieu le respect du *Shabbat* (« repos », jour où le travail est proscrit et l'on se consacre à la prière, symbole de l'Alliance).

Pour les juifs, chaque vie est un don de Dieu. Il donne et reprend ; de ce fait, le judaïsme est opposé à l'euthanasie et au suicide. De même, le don d'organe et la crémation sont interdits (sauf pour sauver une vie). Il faut respecter la vie et l'intégrité du corps. On s'efforce d'accepter la mort en tant qu'étape du cycle de la vie, car c'est la volonté de Dieu mais aussi, nier la mort serait en quelque sorte nier la vie elle-même.

Les derniers instants de la vie du mourant ont beaucoup d'importance. On se doit d'interrompre ses activités quotidiennes pour assister le mourant dans son dernier soupir et ne jamais le laisser seul. Rien ne doit être fait qui pourrait aggraver ou avancer l'état du mourant. Aucune disposition funéraire ne doit être

Répartition de l'immigration au Québec



Source : Statistique Canada, Recensement 2006, Immigration, Tableau 404

prise avant son décès. Pour l'accompagner dans ces derniers instants, on lui fait réciter le *Shema* (profession de foi : psaumes 91, 121, 130) et parfois le Cantique des cantiques. Au moment de la mort, l'âme quitte le corps ; on ouvre les fenêtres pour laisser l'âme sortir et allume une bougie près de la tête du corps (parfois aussi aux pieds) afin de symboliser cette âme. On ferme les yeux du défunt, on l'allonge sur le dos et le couvre entièrement d'un drap. On récite le *Shema* et on veille le corps jusqu'à l'inhumation.

Le saviez-vous ?

Dans le cas d'une mort cérébrale (coma), les diverses cultures et croyances ont des interprétations différentes du moment de la mort, notamment les Amérindiens et les Juifs orthodoxes (Saint-Arnaud, 1994).

Les rites funéraires, préparatifs de l'enterrement juifs sont réalisés par la Hévra kadicha (Confrérie du dernier devoir). Les personnes de la confrérie s'occupent de la toilette funéraire, mettent au corps des vêtements blanc (le lin est préféré) lesquelles n'ont pas de poches, signifiant que l'on n'emporte rien. Dans le cercueil (sobre), le visage posé sur un peu de terre d'Israël positionné vers le haut. S'il s'agit d'un homme, on l'enveloppe de son *Tallith* (châle de prière) auquel on coupe une des franges (*tsit-tsit*). Les funérailles se déroulent au cimetière (jamais à la synagogue car le cadavre est impur). On demande pardon au défunt et lui pardonne ses erreurs. Puis, les proches déchirent un de leurs vêtements sur 10 cm : la *kéria*, signe de deuil. L'enterrement doit se faire au plus vite, le jour même avant le coucher du soleil, sauf s'il s'agit du jour du shabbat ou d'une fête religieuse, puisqu'il y a interdiction d'éloges funèbres les jours de fête. Il n'y a pas de fleurs, ni de couronnes pour éviter le culte des morts. L'usage veut que l'on dépose un peu de terre sur la tombe puis qu'on récite le *Kadich* (c'est une prière). À la sortie du cimetière, on se lave les mains sans les essuyer. S'en suit le *seoudah*, repas commémoratif. Chez les ashkénazes, on le sert après l'enterrement. Il est constitué de pain en couronnes et œufs durs. Chez les juifs séfarades, ce repas commémoratif se fait après la période de deuil de 7 jours.

Le deuil prescrit est porté par des proches parents (père, mère, frère, sœur, fils, fille). Jusqu'à l'inhumation, il est d'usage de rester discret vis-à-vis de la personne en deuil. Il y a alors plusieurs étapes :

- les 7 jours (*Shiva*) : On garde la *kéria*, une bougie (veilleuse) reste allumée et le *Kadich* est récité à chaque office. Ces prières comportent trois offices

quotidiens auxquels doivent assister au moins dix hommes juifs majeurs. Après chaque office, une étude de texte religieux est faite. Il est toutefois interdit de réciter le *kadich* en même temps dans une même ville à moins qu'il n'y ait les orateurs et suffisamment de personnes présentes pour rendre hommage à chacune des personnes défuntées. La personne en deuil cesse les activités professionnelles, reste à la maison, ne porte pas de chaussure en cuir, ne se coiffe et ne se rase pas. On s'assoit sur le sol (ou une chaise dure), on ne prend pas de bain, et on ne fait aucune activité domestique. Les rapports sexuels sont interdits. On se consacre à sa peine et à l'étude de la *Torah*. On peut se rendre à la synagogue pour cela. Visiter les familles endeuillées et participer aux offices est une obligation religieuse pour les membres de la communauté.

- les 30 jours (*Sheloshim*) : la deuxième étape se déroule du 8^{ème} au 30^{ème} jour. Les mêmes personnes sont touchées par les règles prescrites de la *shiva*. Les règles s'allègent un peu. La lumière demeure allumée, on continue de réciter le *Kadich* à tous les offices. On ne peut pas se marier, on évite les spectacles mais on peut se fiancer

- Au 30^{ème} jour, une cérémonie a lieu durant laquelle on installe parfois la pierre tombale avec le nom de la personne et ses dates de naissance et décès. Si ce n'est pas le cas, elle doit être placée avant la date d'anniversaire du décès. Tout au long de cette année de deuil, et par la suite à chaque anniversaire du décès, les proches récitent le *kadich* (Sulman, 2002; Cyr, 2002; Le Repos Saint-François d'Assise, 2007).

Petit Glossaire

Cinéraire : Qui renferme ou est destiné à renfermer les cendres d'un mort. (Vase, urne cinéraire)

Columbarium : Édifice où l'on place les urnes cinéraires.

Enfeu : Niche funéraire à fond plat pratiqué [habituellement] dans les murs des églises pour y recevoir des tombes.

Inhumer : Mettre en terre (un corps humain), avec les cérémonies d'usage.

Mausolée : Somptueux monument funéraire de très grandes dimensions.

Monothéisme : la croyance en un dieu unique

Polythéisme : la croyance en plusieurs dieux



LE BOUDDHISME

Le bouddhisme consiste en un ensemble de croyances et pratiques fondées sur l'enseignement de Siddhartha Gautama, aussi appelé Bouddha (« L'éveillé »). D'origine asiatique, il regroupe différentes confessions: theravada, mahayana, vajrayana, hinayana et tibétain, entre autres. Il vise l'éveil, par l'extinction du désir, de la haine et de l'illusion et reconnaît que l'existence humaine et la souffrance sont intrinsèquement liées : seule la prise de conscience permet de transformer le regard sur la réalité physique et peut mener vers la liberté et la paix (Neuberger, 1998). Cette quête du bonheur et de la fin de la souffrance, aide à accepter l'impermanence et la mort (Cornu, 2002).

Selon certaines traditions bouddhiques – telle la tradition tibétaine –, la conscience renaît dans un autre corps, 49 jours après le décès. Il s'agit d'une progression individuelle de chaque conscience d'une vie à la suivante : en effet, suivre les enseignements de Bouddha et mener une vie en accord avec ces enseignements approchent graduellement les croyants vers la perfection (*nirvana*), jusqu'à la libération complète (Neuberger, 1998). La vie est une préparation à la mort puisque celle-ci, ainsi que nos vies futures, dépendent de nos actions (*karma*) dans notre vie présente selon un principe de causalité. Le *samsara* (« existence cyclique ») est une succession de renaissances ininterrompues (Lévy, 2007). La mort est un récapitulatif de notre vie, il est donc important de finir les choses que l'on a commencé avant de mourir : régler des litiges, payer des dettes et parler aux proches avant de faire le grand passage (Cornu, 2002). La mort consiste en une dissolution progressive de l'être. Traditionnellement, le corps est intouchable pendant les 3 jours que dure ce processus (Lévy, 2007).

Pour les bouddhistes, la mort doit être accueillie dans le calme (Thanh, Talbot et Soucy, 1998). Ainsi, il se peut que les personnes mourantes veuillent rester conscientes et refusent alors de prendre des médicaments antidouleur. Il est important d'offrir à la personne un espace de méditation et d'apaisement (Neuberger, 1998). Les rites funéraires, qui varient selon les écoles et les lieux d'origine, évitent que la conscience renaisse dans des mauvaises destinées (Cornu, 2002). La personne n'est pas décédée jusqu'au moment où la conscience quitte son corps, ceci dépendant du degré d'accomplissement spirituel de la

personne. Une fois que la conscience a abandonné le corps, l'autopsie et le prélèvement d'organes ne posent généralement pas de problème (Chirade *et al.*, 1997).

Pour les communautés bouddhistes chinoises, vietnamiennes et tibétaines, la toilette doit être effectuée à l'eau et au savon avec un minimum de gestes et très lentement. La personne défunte est habillée en blanc (couleur de deuil) et couverte d'un drap de la même couleur. Dans toutes les traditions, le corps doit être exposé entre 1 et 6 jours. La cérémonie, en présence de la famille proche, se fait à la pagode. Un autel est érigé avec des fruits, du riz, des chandelles, de la fausse monnaie, des chandelles, de l'encens et parfois une photographie du défunt. La cérémonie a pour but d'aider la personne décédée dans son voyage et de montrer le respect de la famille envers elle. Les moines, ainsi que quelques laïcs volontaires, récitent des prières, chantent et font le tour de la salle en file indienne. Pour les bouddhistes chinois, l'inhumation se fait dans un cercueil en bois épais. Bien que l'incinération soit peu répandue au pays d'origine, certains immigrants choisissent cette option afin de pouvoir emporter avec eux les cendres de leurs proches (Repos Saint-François d'Assise, 2007). Chez les bouddhistes tibétains la pratique de la crémation est courante (Lévy, 2007; Cornu, 2002; Repos Saint-François d'Assise, 2007). Les enfants sont souvent incinérés et les rituels réduits au minimum (Repos Saint-François d'Assise, 2007). Pour les bouddhistes vietnamiens, une personne décédée est considérée comme ancêtre 49 jours après son décès. Le culte des ancêtres est très important pour les bouddhistes vietnamiens et chinois, entre autres.

Dans les trois traditions, les familles vont très souvent visiter les enterrements et font des cérémonies lors des dates charnières du voyage de l'âme du défunt (les 7^{ème}, 14^{ème} et 21^{ème} jour suivant le décès), à l'anniversaire du décès, les jours fériés, le premier de l'an et le jour de la fête des Morts. Pendant une période de temps qui suit le décès (dont la durée varie selon les traditions ethno-religieuses), la famille prie pour le défunt, soit dans la maison soit dans le temple (où l'on construit un autel pour recevoir des offrandes de la famille). Pour des questions pratiques, les familles souvent prient une fois par semaine, pendant 7 semaines (Lévy, 2007; Cornu, 2002; Repos Saint-François d'Assise, 2007).



L'HINDOUISME

L'hindouisme est l'une des plus anciennes religions du monde (III^{ème} millénaire avant J.C) et la troisième religion en importance après l'islam et le christianisme, en terme de nombre d'adeptes dans le monde. Il est avant tout une façon de vivre à laquelle on peut intégrer ou non des cérémonies religieuses et qui n'oblige pas à l'adoration d'un Dieu ou des dieux (Neuberger, 1998), bien que plusieurs adeptes ont une dévotion envers l'un ou plusieurs d'entre eux. La tradition orale est extrêmement importante dans l'hindouisme. Elle est remplie de figures divines adorées ou non selon les diverses traditions, écoles et croyances personnelles. Quelques principes sont fondamentaux : (1) le respect des *Vedas* (ensemble de textes perçus comme révélés de la religion hindoue); (2) l'acceptation de la croyance d'un rythme du monde qui connaît des périodes de création, de conservation et de destruction se succédant et ; (3) l'acceptation de la croyance en la renaissance et la préexistence des êtres (Neuberger, 1998; Repos Saint-François d'Assise, 2007). Pour les hindouistes, il importe d'accomplir son devoir (*dharma*) incombant à chacun selon ses actions passées et ses vies antérieures. Les hindouistes croient donc à une loi de cause à effet (*karma*) et à la réincarnation (Repos Saint-François d'Assise, 2007).

Les hindouistes croient à la réincarnation : on accède d'une vie à une autre selon son *karma*. L'âme des personnes fidèles à leur *dharma* évolue vers la lumière jusqu'à un stade supérieur où elle fusionne avec le Maître, c'est-à-dire qu'elle devient à son tour lumière (*nirvana*). Il est important de souligner que l'âme peut aussi régresser si l'on ne suit pas son *dharma* et se réincarner dans le corps d'un animal (Repos Saint-François d'Assise, 2007; Neuberger, 1998), même si certains ont une vision plus positive du *samsara* : « si les créatures n'avaient pas le moyen de renaître, elles n'auraient pas la chance de s'efforcer d'atteindre la libération spirituelle (*moksha*). [...] La mort est donc à la fois une nécessité et une bénédiction » (Bruce Long, 1975 in Kübler-Ross, 1985). Bien que le corps soit, pour les hindouistes, un véhicule de la destinée, il est recommandé de profiter du corps, et donc de la vie, afin que l'âme soit en paix. L'âme et le corps, tout en étant autonomes, restent dépendant l'un de l'autre. Le corps a une importance équivalente à celle de l'âme et on se prépare à la mort comme on se prépare pour toute transition de vie fondamentale. Les hindouistes divisent

la vie en quatre étapes : enfance, adolescence, âge adulte et troisième âge. D'autres qualifient plutôt cette division par ces stades : étudiants, maître de maison, semi-retraité et renonçant. Les rites autour de la mort sont ainsi différents selon l'étape de la vie à laquelle le décès arrive (Repos Saint-François d'Assise, 2007).

Les premiers rites autour de la mort d'une personne dépendent de sa relation avec les autres. Ainsi, une femme dont le mari est décédé enlève immédiatement ses bijoux, les brise et s'habille en blanc (couleur du deuil). S'il s'agit du décès d'une mère, tous les hommes de la famille (sauf les enfants) se rasent les cheveux et s'habillent en blanc (Repos Saint-François d'Assise, 2007). Une fois l'annonce du décès, on procède à la cérémonie du *shraddha*: les proches se réunissent dans la maison de la personne défunte où ils écoutent une prière récitée par le *pandit* (prêtre hindou) et on offre de la nourriture aux *brahmanes* (caste supérieure dont sont issus les prêtres et les érudits) (Neuberger, 1998). Les rites varient selon l'âge de la personne décédée. Pour les enfants et les adolescents, les rites sont minimaux car les jeunes demeurent si proches de Dieu qu'il n'y a pas besoin de rituels de purification. Pour les adultes, le cortège pleure et crie le nom du défunt suivi de l'expression *Ram nam satya hai* (la vérité réside dans le nom de Dieu). Par ailleurs, on considère normal qu'une personne âgée pense et parle de sa mort prochaine car c'est l'étape de la vie où l'on doit mener une quête spirituelle. La mort étant la libération du monde matériel, la personne âgée représente la libération (*Moksha*) et la sagesse (Bouquillard, 1991). Le rituel funéraire est le même que pour les personnes adultes, mais l'on considère que c'est un privilège d'être passé par toutes les périodes de la vie et d'avoir fondé une famille, le cas échéant. Le cortège funéraire devient ainsi un défilé musical où l'on distribue la nourriture. La personne est considérée comme un « ancêtre » et on demande à Dieu de donner à tous les présents le bonheur d'arriver à un tel âge (Repos Saint-François d'Assise, 2007).

Au Québec, les proches se rendent au salon funéraire où le corps est exposé sans embaumement pendant une journée et puis immédiatement incinéré. Si l'incinération doit être retardée à cause de l'arrivée d'un proche provenant de l'Inde, le corps est embaumé en accord avec les lois canadiennes (Repos Saint-François d'Assise, 2007). Le *pandit* dirige une cérémonie qui, lorsque possible, a été définie par le mourant lui-même. Selon les désirs de la personne défunte ou de sa famille, les cendres sont déposées dans une niche cinéraire ou répandues au vent proche

d'un cours d'eau. Dans le meilleur des cas, les cendres sont lancées dans le fleuve Gange: en effet, plusieurs hindous vivant à l'extérieur de l'Inde rapportent éventuellement les cendres de leurs proches au pays d'origine afin qu'elles soient immergées dans le Gange (Repos Saint-François d'Assise, 2007; Neuberger, 1998). Durant la cérémonie, il est habituel d'avoir de l'eau du fleuve Gange dans un vase (Neuberger, 1998). Le repas communautaire au nom des ancêtres se célèbre dans le temple hindou (Repos Saint-François d'Assise, 2007).

Le *dasvent* est la période de 13 jours qui suit le décès où l'on mange de façon frugale. On considère que pendant les dix premiers jours, l'âme de la personne défunte n'a pas encore quitté la maison (sauf s'il y a une visite, laquelle marque le départ de l'âme de la maison). Entre le 10^{ème} et le 13^{ème} jour, les proches présentent leurs condoléances à la famille. Pour savoir dans quelle forme la personne décédée va se réincarner, on pose une poignée de sable à l'endroit de la maison où se trouvait la dépouille avant d'être sortie, et on le couvre d'un tamis. Le lendemain matin, la personne la plus âgée de la famille déduit selon la forme du sable quelle forme prendra la réincarnation. Douze mois après le décès, un prêtre est invité à venir à la maison de la famille endeuillée pour manger au nom du défunt et des ancêtres de la famille. Les années suivantes, pendant les deux semaines de *Sradh* (fin août – début septembre), la famille assiste au repas communautaire à laquelle un prêtre est invité à manger au nom de tous les ancêtres de la communauté. Notons toutefois que ces pratiques peuvent varier grandement selon les écoles et les traditions religieuses ainsi que selon la société d'accueil dans laquelle s'insère une communauté hindoue.

Précision terminologique: *minorité visible*

- Sont considérés comme faisant partie d'une *minorité visible* les Noirs, les Asiatiques, les Arabes, les Latino-Américains et les Indiens d'Amérique du Nord
- 65% des immigrants appartiennent à une minorité visible.
- Ainsi, qu'ils appartiennent ou pas à une minorité visible la question des spécificités culturelles doit être posée en contexte de confrontation à la mort par delà les critères de visibilité d'une minorité.
- Il ne faut pas confondre minorité visible et immigrant.



LE SIKHISME

Le Sikhisme a été fondé au le 15^{ème} siècle dans la région du Punjab, au nord de l'Inde, par Guru Nanak. Neuf autres gurus successifs ont consolidé et répandu cette religion, le dixième et dernier étant Guru Gobind Singh qui a institutionnalisé les écritures sikhes dans le Guru Granth Sahib (Gravend-Tirole, 2008; Gatrad *et al.*, 2003). Le principe fondamental du sikhisme est l'égalité entre tous les êtres humains, sans distinction de sexe, de race, d'âge ou de religion: les enseignements de toutes les religions sont l'héritage de l'humanité entière et doivent être partagés (Gravend-Tirole, 2008). Les cinq articles de foi de la religion sikhe et que toute personne baptisée (10% de la population sikhe) doit respecter, sont les suivants: (1) *kara* (bracelet en fer autour du poignet droit qui rappelle la foi); (2) *kesh* (les cheveux ne doivent pas être coupés; les hommes portent un turban); (3) *kanga* (peigne en bois ou plastique qui symbolise une vie ordonnée et disciplinée); (4) *kirpan* (couteau sous les vêtements qui signifie la protection des plus faibles) et; (5) *katchera* (sous-vêtements spéciaux portés par hommes et femmes qui symbolisent la modestie et la moralité sexuelle) (Gatrad *et al.*, 2003).

Comme les hindous et les bouddhistes, les sikhs croient en la réincarnation déterminée par les actions (*karma*) des vies présentes et passées. La valeur morale de ses actes détermine la façon dont l'âme va renaître lors de la réincarnation. Le progrès spirituel lors de plusieurs vies résultera finalement dans la fusion avec Dieu (Gatrad *et al.*, 2003). Les pratiquants sikhs ont une conception de la mort et du sommeil comme deux représentations d'un même état: la mort est égal à un long sommeil et le sommeil est égal à une mort temporaire (Repos Saint-François d'Assise, 2007). La mort est bien acceptée par les sikhs, qui au moment venu, vont chercher à créer une ambiance paisible (sans pleurs ni bruits) autour du mourant ou de la personne décédée.

Au chevet, les proches du mourant lisent le *Sukhmani Sahib*, le psaume de la paix à voix haute mais sans bruit (Repos Saint-François d'Assise, 2007). S'occuper du bien-être d'un proche est une manière de garantir l'unité avec Dieu. Au moment de la mort de la personne, les gens présents exclament « *Waheguru!* » (Merveilleux Seigneur). Les yeux de la personne décédée sont fermés et la famille s'occupe de laver le

corps, le plus tôt possible après le décès, en utilisant souvent du yaourt comme agent nettoyant (Gatrad *et al.*, 2003). Le corps est préparé en écoutant des textes et chansons tirés du *Granth Sahib* ou en lisant des textes du 5^{ème} guru. La personne défunte est soit habillée de ses meilleurs vêtements (Repos Saint-François d'Assise, 2007) soit habillée dans des vêtements en coton blanc ou en rouge pour les jeunes femmes (Gatrad *et al.*, 2003). Les cheveux sont soigneusement peignés et nattés. S'il s'agit d'un homme, on couvrira les cheveux avec un turban (Repos Saint-François d'Assise, 2007). L'autopsie n'est pas bienvenue, car les croyants sikhs pensent que le corps a déjà assez souffert tout au long de la vie, alors que le don d'organes est considéré comme une action noble qui aide à sauver la vie d'autres personnes (Gatrad *et al.*, 2003).

Le corps est alors emmené à la maison du défunt afin que les proches puissent lui offrir leurs derniers adieux. Les dépouilles des enfants et adultes sont toujours incinérées, seulement les nouveaux nés et les très jeunes enfants sont enterrés. Pendant la période entre le décès et la crémation, la famille ne doit pas cuisiner de nourriture, même si le délai est grand car on doit accueillir des proches venant de loin. Sauf un tel cas, la crémation doit se faire dans les 24 heures suivant le décès (Neuberger, 1998). Traditionnellement, l'homme de la famille le plus proche du défunt va initier le feu de crémation, ce qui se traduit, dans les pays occidentaux par la pression du bouton qui permet de commencer la crémation. Toutes les personnes proches assistent à ce moment. Les cendres sont par la suite lancées dans les rivières locales, à moins qu'un membre de la famille ne retourne au Punjab et lance les cendres dans le fleuve Sutlej dans l'Anadpur, lieu de naissance du sikhisme (Gatrad *et al.*, 2003; Neuberger, 1998). Il n'y a pas de période de deuil spécifique et les pleurs et démonstrations de douleur ne sont pas encouragés, car les croyants sont censés accepter la volonté de Dieu (Gatrad *et al.*, 2003).

Le saviez-vous ? Le *Constat de décès* est rempli en deux exemplaires par un médecin. La *Déclaration de décès* est signée par le directeur des funérailles, la personne apte à recevoir le *Constat de décès* et un témoin puis envoyé avec une copie du *Constat* et la carte d'assurance maladie au Directeur de l'État civil pour demander un *Certificat de décès*. Le Directeur de l'État civil dresse alors l'acte de décès certifiant du nouvel état civil de la personne décédée.

PETITE RÉFLEXION MODERNE SUR LES RITES, LA MORT ET LES PRATIQUES RELIGIEUSES

Les rites funéraires et la vision de la mort contemporaine au Québec sont le reflet des pratiques et des enjeux de notre société. L'avènement de la modernité sonne le glas aux grandes traditions religieuses et lève le voile sur une société québécoise en profonde mutation. Après une seconde moitié du XX^e siècle où l'on dressait le portrait d'une société sans repères et sans rites (déréalisation) et où l'on déplorait le courroux d'une désocialisation causée par la fin des grands idéaux religieux et politiques (Lipovetsky, 1983; Lyotard, 1979), s'en suit une ère de recomposition sociale et avec elle, des rites funéraires en transformation. Précédemment, nous l'aurons compris, il s'agissait d'établir des points d'ancrage et des balises dans les principales traditions ethno-religieuses des communautés immigrantes au Québec. Or, pour se perpétuer, celles-ci se sont adaptées à l'environnement culturel québécois. Examinons certaines de ses transformations.

L'organisation rituelle actuelle à quelque chose de déroutant pour tous car il ne s'agit plus seulement de suivre la procédure de la tradition *in extenso* (en intégralité), telle une forme de prêt-à-porter rituel suivant la mode des confessions religieuses. Désormais, afin d'accompagner les familles, il faut apprendre à construire avec elles le sens de la mort et ce, dans un contexte organisationnel déconfessionnalisé (au Québec), pluri-religieux (sikh, islam, catholique...), multiculturel (haïtien, italien, libanais...), administré par des entreprises privées (SCI, Urgel Bourgie...) avec des cimetières privés ou confessionnels (protestants, juifs...); en somme, avec le matériel disponible si l'on peut dire. Ce premier niveau est l'ensemble des données possibles; à partir de cela, il faut aller à la rencontre de l'histoire familiale et de l'histoire personnelle qui elles ne sont jamais données, seulement partagées.

Le premier élément que l'on retiendra de ces transformations est le *caractère bricolé et coconstruit du rituel*. En effet, si l'on imagine le cas d'un musulman ayant exprimé le souhait d'être inhumé après sa mort dans son pays natal (Tunisie par exemple), il lui faudra être embaumé et payer des frais de transport importants. La tradition est parfois bricolée afin de laisser s'exprimer une volonté.

Outre le bricolage religieux, un second élément intéressant est la tendance à *personnaliser les rites funéraires*. Si une personne se passionnait de kayak, la famille voudra peut-être que la cérémonie religieuse soit faite avec un kayak dans le décor. Il s'agit alors d'une transformation des rites religieux qui laissent la place aux souhaits personnels de la famille ou du défunt. On peut également penser aux volontés des individus que leurs cendres soient dispersées à tel endroit plutôt qu'à tel autre. Il existe bien entendu beaucoup d'autres éléments qui permettent d'appréhender et de comprendre comment, au mieux, il nous est possible d'accompagner des familles immigrantes en deuil. Ce que nous pouvons retenir pour l'heure est que l'ensemble des valeurs auxquelles nous croyons dans la vie, se retrouve à travers l'expression de nos volontés dans la mort. Accompagner une famille immigrante endeuillée c'est apprendre *avec elle* l'expression de leurs valeurs de vie et faciliter le déroulement de celle-ci compte tenu de nos connaissances de leurs traditions religieuses et culturelles mais aussi de celles du Québec.

Le saviez-vous ? Au Québec, chaque année, une centaine de personnes sont enterrées sans funérailles à la fosse commune parce qu'elles ne sont pas réclamées. Parmi elles, l'on retrouve en outre des personnes immigrantes n'ayant pas de parenté ou de proches au pays. La majorité de ces gens décèdent à l'hôpital ou en centre d'accueil, bien que certains soient découverts morts dans leur logis. Pour les personnes d'origine étrangère, la police effectue d'abord une recherche internationale de la famille. Si la famille n'est pas retracée ou si cette dernière refuse de réclamer le corps, celui-ci est considéré comme non réclamé et enterré à la fosse commune ou, dans le tiers des cas, envoyé aux universités pour la recherche scientifique. Enterrés, parce que l'inhumation est plus universelle, puisqu'autorisée par toutes les religions. Également parce que certaines familles peuvent décider *a posteriori* de réclamer le corps. Si certaines familles refusent de réclamer le corps du défunt parce qu'en conflit avec ce dernier, d'autres le font parce qu'elles croient à tort qu'elles vont ainsi hériter de ses dettes ou parce qu'elles n'ont tout simplement pas les moyens de payer les services funéraires. Il existe toutefois des ressources pour les personnes démunies : le Curateur public peut accorder jusqu'à 2500\$ pour les frais funéraires alors que le ministère de l'Emploi et de la Sécurité Sociale peut couvrir les frais des funérailles jusqu'à concurrence de 2 500\$ (il faut satisfaire les exigences de l'assurance sociale et ne pas avoir plus de 776\$ dans le compte du défunt). Malheureusement, parfois la pension de vieillesse a été versée quelques jours plus tôt et la somme bancaire est trop élevée. (Roulez, 2002)

AU-DELÀ DES RITES ET RELIGIONS : ACCUEILLIR LA PERSONNE ET LA FAMILLE DANS SON HISTOIRE ACTUELLE AU QUÉBEC

La possibilité d'un accompagnement des familles immigrantes endeuillées peut s'appuyer sur l'ensemble des connaissances contenues dans ce bulletin. Nous espérons qu'elles auront alimenté votre curiosité et enrichi votre compréhension des pratiques familiales et communautaires qui entourent la mort et le deuil. Nous souhaitons surtout qu'elles vous aient aidé à saisir le sens que revêtent ces pratiques pour les familles immigrantes dans le processus de deuil.

Dans le prochain bulletin (Bulletin numéro III) nous vous proposerons des pistes d'intervention pour accompagner les familles immigrantes endeuillées. Soulignons d'emblée que l'intervention autour du deuil vécu par les familles immigrantes est distinct de la thérapie du deuil. Notre intervention se dirigera vers le « nous familial », se dessinera à partir de grands principes et favorisera la place de la mémoire et la transmission de l'histoire chez les immigrants endeuillés. Le récit de vie constitue la technique d'intervention privilégiée.

En ce sens, Vatz-Laaroussi (2008) propose de ne « pas oublier, en effet, que l'intervention sous-tend un travail avec l'ensemble des membres de la famille, voire du réseau, à l'aide de techniques telles que la narration, la mise en dialogue, les témoignages, et le partage d'expériences et de stratégies. Avec des groupes de familles, il s'agit aussi de favoriser l'entraide et la solidarité. (...) les intervenants doivent donc utiliser à la fois des techniques de conscientisation issues de l'éducation populaire, pour favoriser la reconnaissance et les échanges de savoir, des techniques issues de l'approche ethnoculturelle, qui permettent de parler de soi en groupe en évoquant des objets ou des histoires du pays d'origine ou des pays traversés sans entrer dans une démarche thérapeutique, des techniques et des méthodologies associées aux processus de médiation familiale et collective, et même des techniques d'organisation communautaire de quartier. » Le bulletin no 3 traitera spécifiquement de l'intervention culturelle en contexte de deuil.

Le saviez-vous ? Des familles immigrantes vont inventer ou bricoler des stratégies et des rituels (Le Gall, 2010) en envoyant par exemple une partie des cendres au pays d'origine ou encore elles vont faire un rapatriement symbolique en envoyant une valise mortuaire au village d'origine.

CALENDRIER 2010 DES FÊTES RELIGIEUSES

Source : Extraits du « Calendrier des fêtes religieuses de l'année 2010 » : [http://francais.mcgill.ca/student-records/holydays/year2010/]

Si un astérisque * suit le nom d'un festival, cela signifie que ce dernier commence au coucher de soleil la veille de la date indiquée. Si deux astérisques ** suivent le nom d'un festival, cela signifie que la date de la fête varie d'une communauté à l'autre selon l'usage des lieux ou selon le clair de lune.

Janvier à Mai	FOI	FÊTES RELIGIEUSES	Juin à Déc.	FOI	FÊTES RELIGIEUSES
1 janvier	Shintoïsme	Gantan-Sai (Premier jour de l'an)	16 juin	Sikhisme	Martyre de Gourou Arjan Dev Ji
1 janvier	Bouddhisme	Journée du Temple (Canada)	21 juin	Spiritualité autochtone	Journée nationale des Autochtones (Canada)
5 janvier	Sikhisme	Naissance du Gourou Gobind Singh Ji	7 juillet	Islam	Mi'raj al-Nabiy
6 janvier	Christianisme	Épiphanie	25 juillet	Islam	Nisf Sha'ban *
6 janvier	Chris. Orthodoxe	Théophanie	1 août	Christianisme	Lammas
7 janvier	Chris. Orthodoxe	Noël (le calendrier julien)	6 août	Chris. Orthodoxe	Transfiguration
14 janvier	Hindouïsme	Makar Sankranti	11 août	Islam	Premier jour du Ramadan*
14 janvier	Sikhisme	Maghi	24 août	Hindouïsme	Raksha Bandhan**
17 janvier	Foi bahá'íe	Journée mondiale de la religion	1 septembre	Sikhisme	Parkash
20 janvier	Hindouïsme	Vasant Panchami **	2 septembre	Hindouïsme	Sri Krishna Jayanti
14 février	Bouddhisme	Nouvel An chinois/ vietnamien/coréen	6 septembre	Islam	Lailat al-Qadr (Laylat al Kadar)*
15 février	Chris. Orthodoxe	Début du Grand Jeûne (Carême)	9 - 10 sept.	Judaïsme	Rosh Hashanah* (Nouvel an juif)
17 février	Christianisme	Mercredi des Cendres, Début Carême	10 septembre	Islam	Id al-Fitr - Ramadan termine *
26 février	Islam	Mawlid al-Nabiy *	11 septembre	Hindouïsme	Ganesh Chaturthi **
28 février	Judaïsme	Pourim *	18 septembre	Judaïsme	Yom Kippour *
1er mars	Hindouïsme	Holi **	23 - 29 sept.	Judaïsme	Souccoth *
1er mars	Sikhisme	Holla Mohalla	30 septembre	Judaïsme	Shemini Atzeret*
16 mars	Hindouïsme	Bikarami Saunvat (Fête du Nouvel An)	1er octobre	Judaïsme	Simchat Torah * (Fête des tentes)
21 mars	Foi bahá'íe	Naw Ruz (Fête du Nouvel An)	17 octobre	Hindouïsme	Dasera ** (Dassehra)
24 mars	Hindouïsme	Ramanavami* (Rama Navmi)	20 octobre	Sikhisme	Installation des Écritures saintes comme Gourou Granth Sahib Ji
28 mars	Christianisme	Dimanche des Rameaux	1 novembre	Christianisme	Toussaint
28 m. - 4 avril	Christianisme	Semaine sainte	5 novembre	Sikhisme	Bandi Chhor Divas
30 m. - 6 avril	Judaïsme	Pessa'h (Pâque) [2 premiers jours *]	5 novembre	Hindouïsme - Sikhisme	Diwali - Deepavali **
2 avril	Christianisme	Vendredi saint	15 novembre	Islam	Jour de Hajj
4 avril	Christianisme	Pâques (Pascha pour les Orthodoxes)	16 novembre	Islam	Id al-Adha *(Fête du sacrifice)
11 avril	Judaïsme	Yom Ha Shoah (Commémoration de l'Holocauste)	21 novembre	Sikhisme	Naissance de Gourou Nanak Dev Sahib
14 avril	Sikhisme	Vaisakhi	24 novembre	Sikhisme	Martyre du Gourou Tegh Bahadur
28 a. - 1 mai	Bouddhisme	Theravadin Nouvel An**	28 novembre	Christianisme	Premier dimanche de l'Avent
13 mai	Christianisme	Ascension	2 - 9 déc.	Judaïsme	Hannoucah *
19 - 20 mai	Judaïsme	Shavuot*	7 décembre	Islam	Muharram * (Nouvel an)
23 mai	Christianisme	Pentecôte	16 décembre	Islam	Ashura *
27 mai	Bouddhisme	Vesak **	25 décembre	Christianisme	Noël *

Portrait de l'industrie funéraire

« Naguère, naissance et mort faisaient encore partie de la vie quotidienne : on naissait et on mourrait chez soi (Martinez de Pison, 2008) ». Le paysage québécois a changé depuis 1945 et, à la faveur de l'industrialisation et de l'urbanisation du Québec, les salons familiaux ont fait place aux salons funéraires. Cette étape charnière amorce le mouvement de la professionnalisation de la mort (St-Onge, 2004). À la mort d'un être cher, les endeuillés n'ont pas la tête aux économies en plus de méconnaître le domaine funéraire (Ducas, 2007). Ainsi, l'industrie funéraire est accusée de soutirer disgracieusement des profits de ces âmes endolories. Chez nos voisins du sud, la législation oblige les compagnies funéraires à fournir leurs tarifs. Des lois régissent également l'industrie au Canada, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard et au Québec, où seule la *Loi sur la protection du consommateur* s'applique. Au Québec, toutefois, la sollicitation pour les arrangements funéraires préalables est contrôlée, notamment pour éviter le harcèlement des personnes âgées. Selon une étude de la Fédération des coopératives funéraires du Québec, en 2004, il en coûtait en moyenne 5 600\$ pour des funérailles (sans location de lieu de culte, d'achat d'espace dans un lieu de sépulture et autres dépenses telles que l'avis de décès). Dans les coopératives, le coût baissait à 3 600\$, plus d'un tiers de moins (St-Onge, 2004). Face à la privatisation du marché funéraire, les cimetières paroissiaux connaissent une compétition parfois féroce (Tremblay, 2007). Par ailleurs, les cimetières paroissiaux font des alliances avec le marché privé, souvent multinational, afin de survivre : « c'est le cas entre autres avec le cimetière Notre-Dame-des-Neiges et le Centre funéraire Côte-Des-Neiges, propriété de la multinationale américaine SCI (*ibid.*). »

EN SAVOIR PLUS PAR LE CHEMIN DE LA CULTURE ET DE LA RECHERCHE

Films

- La série *Six feet Under* [Allan Ball, 2001, E-U]
- *Magnifico* [Maryo J. de Los Reyes, 2003, Philippines]
- *Il vento di serra* [Andrea Adriatic, 2004, Italie]
- *Après...* [Lisa Fitzgibbons, 2001, Canada]
- *Departures (Okuribito)* [Yojiro Takita, 2009, Japon]

Musée

Musée des religions du monde (Nicolet, Qc) :
www.museedesreligions.qc.ca

Recherche

- Groupe de recherche interdisciplinaire sur le Montréal religieux (GRIMER):
www.geo.uqam.ca/recherche/grimer_f4.htm
- Département des sciences religieuses de l'UQAM : www.religion.uqam.ca
- Faculté de théologie et de sciences des religions de l'Université de Mtl : www.ftsr.umontreal.ca
- Chaire religion, culture et société de l'Université de Montréal : www.crcs.umontreal.ca
- Centre d'étude des religions de l'Université de Montréal (CÉRUM) : www.cerum.umontreal.ca
- Chaire de recherche du Canada Islam, pluralisme et globalisation :
www.cerum.umontreal.ca/islam
- Centre d'information sur les nouvelles religions (CINR) : www.cinr.qc.ca
- Centre for Studies in Religion and Society de l'Université de Victoria : <http://csrs.uvic.ca>
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (La place de la religion):
www.cdpdj.qc.ca/fr/placedelareligion
- Institut interculturel de Mtl: www.iim.qc.ca

Autres

- Revue *Religiologiques* :
www.unites.uqam.ca/religiologiques
- Revue *Études sur la mort* :
www.cairn.info/revue-etudes-sur-la-mort.htm
- Revue de l'Hôpital général juif, *Nouvelles HGJ*.
- *Les Derniers instants de la vie (On death and dying)* [Elizabeth Kübler-Ross, 1969]
- *Sortir du deuil. Surmonter son chagrin et réapprendre à vivre* [Anne Ancelin Schützenberger et Évelyne Bissone Jعفroy, 2008]

➤ *L'art de mourir. Traditions religieuses et spiritualité humaniste face à la mort* [Marie de Hennezel et Jean-Yves Leloup, 1997]

RÉFÉRENCES

- ANGUÉ, Jean-Louis. 2002. « Le rituel catholique des funérailles » in Jacquemin, Dominique. *Manuel de soins palliatifs*. Paris : Dunod.
- ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE MCGILL. Calendrier des fêtes religieuses de l'année 2010. En ligne: <http://francais.mcgill.ca/student-records/holydays/year2010>
- BEYER, Peter. 2005. « Transformations et pluralisme : les données des recensements de 1981 à 2000 » in LEFEBVRE, Solange (dir.) *La religion dans la sphère publique*, pp.12-40
- BRUNIN, Jean-Luc. 2002. « Place et rôle du rite dans le rapport à la maladie et à la mort » in Jacquemin, Dominique. *Manuel de soins palliatifs*. Paris : Dunod.
- BRUNIN, Jean-Luc. 2002. « Le mourir et la mort en islam » in Jacquemin, Dominique. *Manuel de soins palliatifs*. Paris : Dunod.
- BURKHALTER, Sarah. 2000. « La place de la mort dans l'Islam » *Frontières*, vol 13 no 1, p.73-80
- CHAÏB Yassine. 2002. *L'émigré et la mort*. Aix en Provence : Édisud.
- CHAÏB, Yassine. 2003. « Carrés musulmans : l'ultime geste d'intégration ». Strasbourg : Cahier de l'observatoire, n.37
- CHICHEPORTICHE, A. 1990. *La pierre d'Israël, lois et coutumes du deuil. Réflexion sur l'Au-delà*. Paris : Éd. Colbo
- CHIRADE, Gérard, Dominique DELBECQ, Christian GILIOLI et Isabelle LEVY. 1997. *Rites et Religions. Guide pratique pour accueillir les malades à l'hôpital*. Paris: Éditions Estem.
- CLAVENDIER, Gaëlle. 2009. *Sociologie de la mort. Vivre et mourir dans la société contemporaine*. Paris : Armand Colin.
- COHEN-SOLAL. 1988. *Le deuil dans la loi juive (règles et rituel)*. Jérusalem : Ed. Moché Cohen-Solal.
- COLIN, Adélaïde. 2003. « Neandertal invente l'inhumation » (Dossier « Les nouveaux rites de la mort ») *La Vie*, no 3035, octobre, p. 36-49.
- CORNILLOT, Pierre et Michel HANUS (dir.), 2000. *Parlons de la Mort et du Deuil*. Paris : Frison-Roche
- CORNU, Philippe. 1998. « Le bouddhisme et la mort » in Jacquemin, D. *Manuel de soins palliatifs*. Paris : Dunod.
- CORONER (Bureau du). « *Quoi faire en cas de décès?* » En ligne : <http://www.deces.info.gouv.qc.ca/fr/index.asp>
- DUCAS, Isabelle. 2007. « La mort à tout prix ». *Affaires plus*, vol 30, no 8, août, p. 20-26.

ÉCONOMUSÉE DE L'AU-DELÀ. En ligne: www.ecomuseedelaudela.net

FOUCAULT, Claudette. 2008. « La personne en fin de vie appartenant à une autre culture : en quoi ses croyances et comportements en matière de santé peuvent influencer la relation soignant-soigné? » *Bulletin du Réseau de soins palliatifs du Québec*, vol XVI, no 1, février, p. 21-25.

GATRAD, Rashid *et al*, 2003. « Palliative care for Sikhs ». *International journal of palliative nursing*, vol 9, no 11, p. 496-498.

GIBBONS, David. 2007. *Croyances et Religions du Monde*. Paris : Acropole

GRAVEND-TIROLE, Xavier. 2008. « Pour mieux connaître les sikhs. » *Présence magazine*, vol 17, no 132, p. 25-27.

GUNARATNAM, Yasmin. 2007. « Intercultural palliative care: Do we need cultural competence? ». *International journal of palliative nursing*. vol. 13, no 10, oct., p. 470-477.

HANUS, Michel. 2000. *Parlons de la Mort et du Deuil*. Paris : Frison-Roche

KÜBLER-ROSS, Elisabeth. 1985. *La mort, dernière étape de la croissance*. Paris: Éditions du rocher [Pocket].

LAROCQUE, Lyne Marie. 1993. « L'autopsie : une attaque au respect de la dépouille mortelle ». *Frontières*. vol. 5, no 3, hiver, p. 41-45.

LAROCQUE, Lyne Marie. 1993. *La mort, les rites funéraires et l'autopsie chez les Juifs et les Musulmans*. Gouvernement du Québec, Bureau du Coroner.

LEFEBVRE, Solange (dir.). 2005. *La religion dans la sphère publique*. Montréal : PUM.

LEGALL, Josiane. 2010. Séminaire « Immigration, mort et deuils : réflexions pour la pratique » CSSS de la Montagne. Février.

LEGAULT, Gisèle, et Lilyane RACHÉDI. 2008. *L'intervention interculturelle*. 2^e édition. Montréal : Gaëtan Morin Éditeur

LE REPOS SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE. 2007. « Les traditions funéraires des différentes religions ». (À noter que chacune des fiches puise sa source auprès de différentes personnes ressources). En ligne : <http://www.rsfa.ca/>

LÉVY, Isabelle. 2007. « Respecter les rites funéraires » *Soins: la revue de référence infirmière*, no 721, p. 44-48.

LIPOVETSKY, Gilles. 1983. *L'ère du vide. Essais sur l'individualisme contemporain*, Paris : Gallimard.

LYOTARD, Jean-François. 1979. *La Condition postmoderne : rapport sur le savoir*. Paris : Minuit.

MARTINEZ DE PISON, Ramon. 2008. « Savoir apprivoiser la mort : angoisse et plénitude de vie. » *Counseling et spiritualité*, vol 27, no 1, p. 89-105.

MOHEN, 1995. *Les rites de l'au-delà*.

NEUBERGER, Julia. 1998. « Cultural Issues in Palliative Care » in Doyle D, Hanks DW, MacDonald N. (dir.). *Oxford Textbook of Palliative Medicine*, 2^e éd., Oxford University Press.

PETIT, A. (2005), Des funérailles de l'entre-deux. Rituels funéraires des migrants Manjak en France, *Archives de sciences sociales des religions*, 131-132.

ROULEZ, Josiane. 2002. « La mort anonyme. » *Présence magazine*, vol 11, no 84, p. 30-32.

SEGUIER, Étienne. 2003. « Les carrés de l'islam. L'inhumation de musulmans en France, un indice de leur intégration à la société française », (Dossier « Les nouveaux rites de la mort »), *La Vie*, no 3035, octobre, p. 45-46

ST-ONGE, Sébastien. 2001. *L'industrie de la mort*. Éditions Nota Bene

ST-ONGE, Sébastien. 2004. « Feu le sens, histoire de l'industrie funéraire québécoise et de l'évincement de l'Église dans les funérailles » (Dossier « Sur les traces de la mort ») *Relations*, no 696, oct.-nov., p. 17-20.

STATISTIQUES CANADA. 2006. Recensement 2006 Immigration. Ottawa.

SULMAN, Charles. 2002. « Euthanasie, soins palliatifs, rites de deuil dans le judaïsme » in JACQUEMIN, Dominique. *Manuel de soins palliatifs*. Paris: Dunod.

TERHART, Franjo et Janina SCHULZE. 2007. *Religions du Monde*. Paris : ML Éditions.

THANH, B., L. TALBOT ET O. SOUCY, 1998. « Une approche interculturelle des soins infirmiers. » *L'infirmière du Québec compléter*, no mai-juin, p. 32-35.

THOMAS L-V. 1985. *Rites de mort. Pour la paix des vivants*. Paris : Fayard.

THOMAS L-V. 2000. « Le renouveau de la mort » in CORNILLOT, Pierre et Michel HANUS (dir.). *Parlons de la Mort et du Deuil*. Paris : Frison-Roche, p.31-75

TREMBLAY, Alain. 2004. « L'Ecomusée de l'Au-delà et le patrimoine funéraire. » *Action nationale*, vol 94, no 9-10, p. 98-122.

VATZ LAAROUSSI, M. 2008 « Les familles immigrantes et l'intervention intergénérationnelle » in Legault et Rachédi. *L'intervention interculturelle*. 2^e édition, Montréal: Gaëtan Morin, p. 229-249

VOLANT, Éric. 2001. « La religion et la mort : Section L'évènement et la redécouverte de la mort au Québec » in Jean-Marc LAROUCHE et Guy MÉNARD. *L'étude de la religion au Québec : Bilan et prospective*. Sainte-Foy : PUL

YASSEN-ESMAEL, Hend et Ruben Simon SHIMSHON. 2005. « The meaning structures of Muslim bereavements in Israel: religious traditions, mourning practices, and human experience. » *Death Studies*, vol 29, no 6, p. 495-518.



SURVEILLEZ LE PROCHAIN BULLETIN À VENIR

Bulletin n° 3 - Accompagner les familles immigrantes endeuillées : des postures d'intervention interculturelle

- Des principes pour l'intervention
- Des outils pour l'accompagnement

QUESTIONS ET COMMENTAIRES ?

Pour toute information complémentaire, question ou commentaire par rapport au contenu de ce bulletin, vous pouvez communiquer avec Lilyane Rachédi :

Téléphone : (514) 987-3000 poste 7050

Télécopieur : (514) 987- 9875

Courrier électronique : rachedi.lilyane@uqam.ca

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier Mathieu Boisvert, Jean-Jacques Lavoie, Jean-René Milot et Louis Rousseau

pour leur révision des fiches sur les religions et leurs précieuses corrections et suggestions.

SE PROCURER LES TROIS BULLETINS SYNTHÈSES

Pour se procurer les trois bulletins synthèses « **Accompagner les familles immigrantes endeuillées : mieux comprendre pour mieux intervenir** » :

- Se rendre à l'adresse internet suivante : www.travaillsocial.uqam.ca/Page/rachedi_lilyane.aspx
- Cliquer sur le lien « Consulter les bulletins synthèse »
- Les bulletins peuvent être consultés et imprimés



Photo : Véronique Leduc, 2009. Vue du cimetière Mont-Royal